



## COMMUNIQUE

Bonjour Messieurs les directeur et directeur adjoint de l'ENFiP,

**Les élus aux conseils de promotion pour la CGT Finances publiques, FO-DGFIP et l'alliance CFDT-CFTC Finances publiques** vous interpellent concernant votre décision de reporter les épreuves de rattrapage.

Pour rappel, la brève publiée sur l'Odissée de Clermont-Ferrand hier, le 12 janvier :

« *Bonjour à toutes et tous,*

*L'évolution du contexte sanitaire nous oblige à devoir adapter en permanence nos dispositifs de formation et d'évaluations.*

*Ainsi, pour les sessions de rattrapage des épreuves de la "phase socle", prévues cette semaine (13 janvier pour les contrôleurs stagiaires et 14 janvier pour les inspecteurs stagiaires), de nombreuses absences sont à craindre parmi les stagiaires concernés, compte tenu de la recrudescence des cas COVID ou "cas contact" nécessitant un isolement temporaire.*

*En conséquence, afin de permettre au plus grand nombre de bénéficier de ce dispositif, nous vous informons que ces épreuves sont reportées en même temps que les épreuves de rattrapage des "blocs fonctionnels", soit :*

- du 14/01 au 05/05 pour les Inspecteurs stagiaires,
- du 13/01 au 31/03 pour les Contrôleurs stagiaires.

*Toutes les précisions pratiques concernant l'organisation de ces épreuves vous seront données en temps utile.*

*Nous vous remercions pour votre compréhension.*

*Bien cordialement »*

Cette décision a aussi été prise pour les autres établissements de l'ENFiP.

**Le 12 janvier**, lors de la réunion d'information des inspecteurs-stagiaires à Clermont-Ferrand, vous nous informiez qu'on ne dénombrait « que » 46 cas recensés sur l'ensemble des écoles ce qui justifiait le maintien des scolarités en présentiel pour les stagiaires.

**Dans le même temps, pour les mêmes raisons, vous annoncez désormais le report des épreuves de rattrapage qui devaient avoir lieu deux jours plus tard !**

Si le report des rattrapages est motivé par le manque de moyens matériels et humains disponibles pour leur organisation par l'ENFIP, que nos organisations dénoncent depuis plusieurs années, les stagiaires n'ont pas à en supporter les conséquences. Pas plus qu'ils n'ont à supporter de s'entasser à 44 par classe à Clermont-Ferrand dans le contexte sanitaire actuel, ni à endurer des températures incompatibles avec la tenue des cours faute de dispositifs d'aération suffisants ou de devoir suivre en autonomie les cours avec les plaquettes en ligne lorsqu'ils sont placés à l'isolement à défaut de pouvoir organiser simultanément des cours à distance et en présentiel par deux chargés d'enseignement différents pour chaque spécialité. Cette situation qui complique la scolarité des stagiaires est non seulement injuste et ne permet pas l'acquisition des connaissances dans des conditions normales !

Les revendications portées et le fort taux de mobilisation des enseignants de l'ENFIP lors de l'appel à la grève du 14 décembre dernier démontrent le manque de moyens que nous déplorons et qui met la formation en péril !

**Les rattrapages du socle sont source de stress et de désarroi pour les stagiaires concernés. Le report de ces épreuves prévus le 13 janvier pour les Contrôleurs à fin mars, soit 2 mois et demi plus tard et le 14 janvier à début mai pour les Inspecteurs, soit 4 mois plus tard est intolérable !**

Pour réussir ces épreuves, les stagiaires ont bénéficié de cours de soutien. Comment vont-ils faire pour les réussir en mars et mai ? Comment peuvent-ils suivre les prochains mois de la scolarité avec cette épée de Damoclès au-dessus d'eux ? Nous vous alertons dès à présent que cette situation amènera nécessairement des problèmes psychosociaux et des difficultés majeurs pour continuer leur formation.

Nous vous rappelons que certains blocs fonctionnels n'assurent plus aucun cours en comptabilité commerciale ou en enseignements juridiques. Ainsi, des stagiaires voient leurs conditions d'apprentissage se dégrader. Cette décision met leur deuxième chance de valider la formation théorique en danger alors qu'ils subissent déjà des conditions de scolarité particulièrement dégradées.

**Nous exigeons la tenue des épreuves de rattrapages, en présentiel ou distanciel, avant l'oral collectif des Inspecteurs prévu du 7 au 11 février.** Il en va de la réussite des stagiaires. Repousser aussi loin la date de cette épreuve ne peut être que source de stress et rend caduques les connaissances apprises lors des cours du socle.

**Nous attendons une réponse dans les plus brefs délais pour en informer les stagiaires concernés par cette décision.**

**Les représentants des stagiaires de la CGT FINANCES PUBLIQUES, de FODGFIP et de l'alliance CFDT-CFTC Finances publiques**